

# COMMISSION DE SÉCURITÉ DES PISTES DU 15 JUIN 2000

---

## ∞ Compte-Rendu ∞

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Étaient présents : Jean-Yves PACHOD (Mairie), Jean-Yves GLISE (Mairie), Gendarme FEBVAY (Gendarmerie de Bozel), Adjudant POIROT (PGHM), Eric SUINO (Centre de Sapeurs pompiers de Courchevel), Jacques GOMEZ (SPTV), Bernard COUX (SPTV), Noël PACHOD (STM), Lucien MERMOZ (STM), Jean-Noël USANNAZ (ESF 1550), Mr J.L PECH (ambulances)

Étaient excusés : Gilbert BLANC-TAILLEUR (Maire), Georges VIAL (SPTV), Pascal VIE (SPTV), Bureau des Guides, Émile BAETZ.

---

### ITINÉRAIRE DE DESCENTE EN LUGE POUR GROUPES CONSTITUES

Il est présenté à la commission la demande de la société « Animation Services » pour la poursuite des descentes en luge à partir du sommet de la télécabine du Jardin Alpin après la fermeture des pistes. Ces descentes, déjà réalisées à titre expérimental en début de saison, s'orientent, soit en direction de la piste de Bellecôte, soit en direction de la piste des Verdons.

Le service des pistes SPTV ne souhaite pas la poursuite de ces descentes qui ne représentent pas de réels dangers mais qui sont de nature à inciter les autres lugeurs à emprunter les pistes de Bellecôte ou des Verdons accessibles depuis les résidences de la station. En effet, l'augmentation du nombre de lugeurs est de nature à créer une gêne pour le travail du service des pistes. Il est donc donné un avis défavorable à cette demande.

En revanche et de manière à ne pas entraver l'activité des sociétés de loisirs, il est proposé de mettre en place une procédure pour l'ouverture de la piste de luge de 1550 pour les groupes constitués en début de soirée dès la fermeture au public.

Cette procédure prendrait en compte :

- l'éclairage et l'extinction par les prestataires,
- le barrage de l'accès au public au départ de l'itinéraire par une personne physique tenue d'effectuer une descente de vérification à l'issue de l'extinction de l'éclairage de la piste,
- la liaison radio entre le haut et le bas de la piste,
- la prise en charge financière d'éventuels secours par le prestataire,
- l'encadrement en tête et fin de groupe (éventuellement plus si les groupes sont importants).

Ce système présenterait l'avantage de ne pas créer de conflit d'usage entre les particuliers ou les familles qui effectuent une descente et les groupes dont la vitesse est souvent plus importante du fait de l'émulation.

### BILAN DES SECOURS DE LA SAISON 1999/2000

La STM informe la commission des éléments dont elle dispose sur l'accident du 3 avril 2000 sur la télécabine du Bel air où le câble est sorti des roulements d'un pylône projetant deux cabines au sol.

Cette situation s'explique difficilement car les conditions météorologiques n'étaient pas particulièrement défavorables et une grande visite avait eu lieu au cours de l'été. Par ailleurs, l'accident est survenu après plusieurs mois d'exploitation. Les services des remontées mécaniques ont pu constater que l'aiguillon directionnel n'était plus dans l'axe du câble ce qui peut expliquer le déraillement au passage des poulies. La STM signale enfin le dépôt d'une plainte par le blessé principal.

Il est ensuite dressé un bilan global par service des accidents et secours rencontrés au cours de l'hiver. Dans ce sens, un dossier a été remis par les SPTV et la STM ; une synthèse est annexée au présent compte rendu.

Les services des pistes signalent des difficultés avec les sociétés de scooters pour la préparation des pistes sur certains secteurs. Il semble que des scooters non autorisés, notamment ceux des restaurants d'altitude circulent en dehors des itinéraires établis. Il conviendra d'identifier ces engins et rappeler le danger encouru par les câbles du treuil des dameuses.

Police Municipale : de nombreuses interventions ont été faites sur la piste de luge pour interdire l'accès aux piétons et aux chiens. La promenade des chiens non tenus en laisse pose un problème de sécurité sur les fronts de neige.

PGHM / gendarmerie : Les services ont été sollicités à plusieurs reprises pendant l'hiver. Il est rappelé que l'appel d'un hélicoptère doit se faire en passant par le Centre 15 et non en direct par le médecin du SMUR. La gendarmerie doit impérativement être alertée pour les cas suivants : accident du travail, avalanche, arrêt cardiaque, mise en cause d'un professionnel, collision, accidents sur les remontées mécaniques.

Ambulances : L'entreprise Pech précise que le Centre 15 ne peut être retenu comme une solution pour les secours classiques car l'information perd en précision avec un interlocuteur n'étant pas de la station. Par ailleurs, la question des conditions d'attente de la clientèle dans certains cabinets médicaux doit être améliorée.

## PRESENTATION DES TRAVAUX DE PISTES DE L'ETE 2000

Pour la STM, le chantier principal sera l'élargissement de la piste des Indiens. Une prévention adaptée sera installée sur le sentier des Tuffis en aval qui devra être fermé pendant une période donnée. Un affichage est prévu au départ et à la fin de la piste des Indiens, au départ du télésiège des 3 vallées, au départ du sentier des Tuffis, à l'embranchement du sentier des Gravelles. (cf. annexe).

Pour les SPTV, le chantier principal sera l'aménagement du télésiège débrayable des Marmottes et le déplacement de la gare motrice du télésiège des Creux Noirs vers le lac des Creux. Dans ce sens, il s'avèrera nécessaire d'interdire l'accès aux vallons des Creux et Pramérueil (partie basse) notamment pour le VTT et la pêche où une activité est organisée en été. Une liste des travaux est annexée au présent compte rendu.

Enfin, la commission est informée de la nécessité de réaliser deux soutes à explosifs pour les SPTV (secteur Loze et secteur Biolley). En effet, la fermeture du dépôt de Rognaix en vue d'une centralisation à Vif (sud Isère) génère un aléa important pour l'approvisionnement quotidien des domaines de 1850, de 1550, du Praz et de la Tania. La STM qui dispose d'un petit PIDA continuera quant à elle à être livré chaque jour.

## BALISAGE DES COULOIRS DE LA SAULIRE

Suite à la remarque formulée lors de l'émission télévisée Prise Directe retransmise sur France 3, Monsieur le Maire souhaite qu'un point soit fait sur la situation des couloirs de la Saulire. Une adéquation devra être faite entre les informations portées sur le plan des pistes et la réalité du balisage sur le terrain. Un déclassement de certains couloirs actuellement en piste noire est peut-être à envisager.

## RÉFÉRENTIEL SECOURS

Les services des pistes demandent la finalisation de ce document qui précise tous les modes d'intervention des secours sur le domaine skiable.

## AMÉNAGEMENT D'UNE RAMBARDE DE TERRASSE EN BORD DE PISTE

La commission de sécurité est informée du projet de Mr RAVEL, propriétaire d'un appartement avec terrasse au rez-de-chaussée de la résidence des Trois Vallées, qui souhaite équiper de barrières ses deux terrasses pour éviter l'accès des pique-niqueurs sur sa propriété. Au terme d'un vaste débat, la commission refuse l'aménagement de la barrière qui fait face aux flux des skieurs, mais tolère celle sur la terrasse triangulaire qui sera tangentielle au flux des skieurs

## PROCÉDURES JUDICIAIRES EN COURS

La commission est informée que la responsabilité de la commune a été recherchée dans le cadre de trois accidents et que des procédures sont en cours pour les affaires suivantes :

- recours de Mr Marc GAILLARD pour un accident de luge à Courchevel 1550
- recours de la famille TATGE devant la cour administrative d'appel de Lyon pour un accident survenu sur la piste des Brigues
- demande de dédommagement pour les frais engagés par Mme HENNINGS à la suite de son accident à la sortie de la passerelle de Cospillot.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

